



Procès-verbal de la séance du CC du 5 décembre 2019 à la Grande salle de Belmont, 18h15

Présidence : M. Christian Marrel

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 14 novembre 2019

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale et M. Mathieu Rochat, chef des finances. Il salue dans le public Mme Valérie Guex, boursière adjointe et les invités, nouveaux citoyens et nouveaux bourgeois de Belmont.

Se sont excusés : Mmes les députées Muriel Thalmann, Florence Gross et Monique Ryf et M. le député Christian Van Singer ; Mme Céline Dillner Reichen, présidente du CC de Paudex et M. Robin Carnello, président du CC de Pully.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 42 membres présents, le quorum est atteint. *6 arrivées en cours de séance.*

Personnes excusées : Mmes les Conseillères C. Aubert, F. Le Tadic, D. Mangold, S. Manné, D. Zamaros ; MM. les Conseillers C. Blin, F. Bovey, M. Dupertuis, M. Henchoz, C. Novelli, F. Zuercher

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Le président passe à l'Ordre du jour. Il annonce que la Commission de Gestion et le Bureau ont été informés de la démission de M. Jean-Baptiste Brunet du Conseil communal. En vue de le remplacer sans délai dans la perspective des travaux liés au contrôle de la gestion 2019, la Commission de Gestion souhaite présenter une candidature ce soir déjà. Le président propose d'ajouter un nouveau point 6 intitulé « Élection complémentaire à la Commission de Gestion ». L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 14 novembre 2019 est mis en discussion.

M. Grossenbacher demande une modification du PV au sujet de son intervention concernant la taxe de la plus-value. Le PV indique « que la taxe ne serait applicable qu'en cas de changement du coefficient. ». Il avait exprimé : « en cas d'utilisation de l'augmentation du potentiel entre le régime actuel et futur. »

Il profite également d'informer, qu'après discussion avec Mme Schiesser, il a recontacté plusieurs personnes du service juridique du canton. Il s'avère que la position du canton n'est plus aussi claire qu'en 2018 et que l'interprétation du règlement varie d'une personne à l'autre. Il attend donc, à titre privé, une réponse écrite, qu'il partagera avec la Municipalité. Il conclut qu'il n'est encore clair pour

personne quand la taxe sera due. Il remercie Mme Schiesser pour le travail qu'elle a fourni auprès du Canton à ce sujet.

Mme Gillard intervient pour féliciter le secrétaire sur la rédaction du PV qui reflète bien les différentes discussions et les débats de la précédente séance.

Le PV du 14 novembre 2019, avec la modification demandée, est accepté à la majorité et 5 abstentions.

2. Communication du Bureau du Conseil

Le 19 novembre, le président et le secrétaire ont accueilli séparément le préfet du district de Lavaux-Oron, M. Daniel Flotron, pour sa visite annuelle de la commune. A cette occasion, le préfet a pu constater l'excellent état dans lequel se trouvent les archives du Bureau.

Le 26 novembre, afin de répondre à la demande exprimée lors de notre dernière assemblée, le Bureau s'est réuni afin d'élaborer une proposition visant à ce qu'un groupe de conseillères et conseillers volontaires se forme afin d'épauler la Commission Consultative d'Urbanisme dans ses travaux visant à adapter le Plan d'affectation communal pour si possible tenir compte des diverses questions et objections formulées. Ceci tout en sachant qu'un tel groupe de travail bénévole ne saurait pratiquer de la cogestion, car seule la CCU doit être la répondante auprès de la Municipalité.

Après délibération, le Bureau a décidé de proposer à toute conseillère et tout conseiller de bonne volonté et disposant de suffisamment de temps de s'annoncer auprès de la CCU et du Bureau. C'est la CCU qui sera ensuite chargée d'organiser les tâches que chacun pourra exercer en fonction de ses compétences et disponibilités. La CCU sera également le point de contact unique auprès de la Municipalité.

Lorsque la Municipalité jugera être en mesure de présenter un nouveau préavis, une nouvelle Commission technique sera nommée par le Bureau. En fonction des besoins, cette commission pourra être composée de plus de trois membres, par exemple 5 ou 7, dont certains auront peut-être fait partie du groupe de volontaires et acquis ainsi une connaissance approfondie du dossier.

Comme le prévoit le Règlement du Conseil, un membre de la CCU fera partie de cette commission technique et la CCU donnera son préavis par écrit à la commission technique (art. 42.1 et 48).

Le Bureau est aussi parvenu à la conclusion qu'une fois que les travaux seront achevés, il sera nécessaire que la Municipalité organise une séance d'information destinée à tous les citoyens de Belmont y compris les membres du CC afin de bien expliquer les tenants et aboutissants du nouveau Plan d'affectation.

Le président remercie d'avance les volontaires qui s'annonceront.

Le 27 novembre, le président a participé avec deux représentants de la Municipalité et quelques conseillers communaux à une visite guidée de la STEP de Pully à l'occasion des 50 ans de sa mise en service.

Le 27 novembre, le président a également reçu un e-mail l'informant de la démission de deux membres de la CCU. Le 1^{er} décembre, il a reçu la démission de M. Jean-Baptiste Brunet du Conseil communal avec effet immédiat, pour raison de déménagement hors de la commune. Le 3 décembre, il a reçu en primeur une lettre du syndic M. Gustave Muheim dont il fait la lecture. Pour faire suite à la décision de M. le syndic de démissionner au 30 juin 2020, une élection complémentaire sera organisée au printemps prochain afin de pourvoir à son remplacement. Les dates seront communiquées en temps utile.

3. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au syndic. M. Muheim salue dans le public M. Rodolphe De Pierri, banneret de la commune lors de la Fête des Vignerons. Ce dernier avait transmis une lettre à la Municipalité après la Fête pour exprimer l'honneur et toute l'émotion qu'il a eu à participer à cette belle manifestation. Le syndic lit quelques passages du courrier et l'assemblée applaudit le banneret.

La communication du Municipal Philippe Michelet est disponible sur le site Internet.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

4. Communications

Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Mme Zoia fait lecture de la lettre de démission de M. de Pierri et d'elle-même de la CCU à la date du 31 décembre 2019, pour raison de disponibilité. Cette double démission fait suite à un souhait déjà exprimé en début d'année, mais retardé jusqu'à la finalisation du projet de plan d'affectation communal.

M. Gabella indique que la CCU s'est rencontrée le 25 novembre lors d'un repas. Il fait appel à des candidatures pour remplacer les 2 collègues démissionnaires. Il rappelle qu'il n'y a pas besoin d'être urbaniste pour faire partie de cette commission, mais que le bon sens et la disponibilité pour étudier la révision partielle du plan d'affectation communal sont les principaux atouts recherchés. Les membres de la CCU restent à disposition pour toute information. Lors de la prochaine séance du Conseil, il espère pouvoir présenter deux candidats qui seront prêts à s'engager sur ce beau et important challenge pour notre commune.

Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bartolacelli lit son rapport (annexé au PV).

Communications du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Mme Gygi n'a aucune communication.

5. Préavis N° 05/2019 – Budget 2020

Le président passe la parole à M. J.-C. Favre, rapporteur de la Commission des Finances pour la lecture du rapport.

Le président explique ensuite au public que la Commission des finances a pu étudier le projet de budget depuis le 25 octobre. Les conseillers ont reçu le préavis, le budget et le recueil des remarques le 22 novembre dernier.

Il passe à la revue du budget page par page.

En page 6, M. Grossenbacher a une question sur le bâtiment Pasche et l'auberge communale. Il relève qu'aucun frais de chauffage n'est inscrit alors que c'est le cas pour les autres bâtiments communaux. M. le syndic rappelle que ces 2 bâtiments sont alimentés par un chauffage collectif situé au sous-sol de la grande salle. Les frais de chauffage sont payés dans la quote-part des loyers et il n'y a pas de détail dans les comptes. C'est l'état locatif qui donne le décompte. M. Grossenbacher demande s'il ne faut pas plutôt faire la répartition sur ces 2 bâtiments, comme sur les postes des autres bâtiments, les frais de chauffage aux pellets (13'000.-) étant inscrits sur le poste de la grande salle. Le syndic répond que les frais de chauffages sont facturés avec le loyer et qu'il avait été décidé de ne pas disséquer cela en deux parties séparées dans les comptes. La Commission de gestion pourra contrôler ces points dans l'état locatif lors de sa visite.

M. Grossenbacher demande des précisions sur les produits de nature exceptionnelle dans les loyers payés en 2018, selon l'indication du recueil des remarques en page 4. Mme Greiner annonce que par suite du changement de gérance, des soucis avec les charges avaient été constatés et des retours plus importants ont pu être faits cette année-là. La situation est revenue à la normale.

Mme Gillard demande des précisions sur le wifi dans le collège. Il lui semblait, lors de la construction, que le wifi n'avait volontairement pas été installé pour protéger les élèves. Cela devient une obligation et elle demande si le collège n'avait pas été équipé avec des prises. Le syndic indique que lors de la construction, des tubes en attente ont été posés, car le canton avait annoncé que des installations techniques viendraient un jour ou l'autre. Les tableaux interactifs ont été mis dans les classes dans la nouvelle extension. Une nouvelle obligation est arrivée pour équiper un certain nombre de classes avec du wifi, pour permettre aux élèves de travailler avec une tablette. C'est la numérisation de l'enseignement qui est en jeu. Une précaution a cependant été prise en utilisant plusieurs répéteurs wifi de faible puissance au lieu d'un seul avec un

signal puissant. Un équipement similaire a été fait dans le bâtiment communal, au niveau des salles de conférence et de la Municipalité.

En page 7 du recueil des remarques, Mme Gillard demande une précision sur l'augmentation des taxes eaux claires du réseau routier pour les surfaces imperméables du domaine public. Elle demande si la commune doit payer des taxes comme les propriétaires qui ont des places de parc bétonnées. M. Michelet indique que c'est une option prise lors de l'introduction du règlement pour dissocier les eaux claires des eaux usées au niveau de l'assainissement. Le réseau public participe à l'évacuation au travers des canalisations d'assainissement et la taxe a été introduite également pour le domaine public. La conséquence est que le prix au mètre carré diminue pour les propriétaires.

En page 14, concernant l'éclairage, Mme Gygi relève que des lampadaires ont été détériorés par des incivilités. Quel est le compte utilisé pour les réparations ? M. Michelet répond que cette année plusieurs candélabres ont été effectivement vandalisés. Mais comme il s'agissait de candélabres à remplacer, cela a été imputé sur le compte des frais d'entretien d'éclairage. Un remboursement sera exigé si les auteurs de ces actes sont trouvés.

Page 23, poste 3312, M. Grossenbacher demande une précision sur l'amortissement obligatoire de la nursery-garderie. S'agit-il bien du bâtiment Espace Cancoires ? Il demande s'il ne faudrait pas plutôt mettre ce montant dans la rubrique 'Espace Cancoires'. Mme Dupertuis indique que dans les renseignements demandés par la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants), les comptes doivent être extrêmement détaillés avec tous les produits et les charges, y compris le loyer des bâtiments. Raison pour laquelle l'amortissement de la partie nursery est mis dans ces comptes, bien que le bâtiment fasse partie du patrimoine communal.

Page 25 au niveau du service électrique, M. Grossenbacher demande si les frais d'extension du réseau seront ensuite remboursés par les propriétaires, si cette augmentation est liée à des travaux pour des parcelles privées. M. Michelet répond qu'il s'agit d'une extension du réseau pour desservir des habitations, avec des lignes et des postes de distribution supplémentaires pour alimenter les bâtiments. Ces extensions sont prises en compte dans la partie des Services Industriels et répercutées dans la valeur du timbre facturé aux consommateurs.

Sans autre question sur le budget, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

6. Election complémentaire à la Commission de Gestion

Le président passe la parole à Mme Rainotte. Elle remercie M. Brunet pour son travail dans la commission. Elle propose la candidature de M. Alfred Roth pour le remplacer. Sans autre candidat, M. Roth est élu par acclamation.

7. Divers et propositions individuelles

Aucune intervention.

Il est 19h20 lorsque le président clôt la séance du 5 décembre 2019.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président

le secrétaire

Christian Marrel

Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Délégué Municipal de la CCAR au conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Présentation du budget 2020

et

Renouvellement du système d'information central des polices vaudoises : Projet Odyssee

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai participé le 19 novembre 2019 à 18h30 Paudex, en tant que délégué Municipal au sein du conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois », à la présentation du budget 2020 et du préavis sur le renouvellement du système d'information central des polices vaudoises.

Il s'agit du neuvième budget présenté à l'ASEL qui se chiffre à CHF 11'251'623.00. Il est en hausse par rapport au budget 2019 (+ 1.6%) et surtout par rapport aux comptes de 2018 (+ 7.1%). Cette augmentation, en dessous de l'augmentation annuelle moyenne de ces dernières années, montre que les dépenses sont maîtrisées.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Charges de personnel
- Entretien d'objets mobiliers et d'installations
- Honoraires et prestations de services

Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel sont en progression de 2.3% par rapport au budget 2019 et de 6.9% par rapport aux comptes de l'année 2018.

L'effectif du personnel inclus dans le budget 2020 diminue de l'équivalent de 0.20 ETP afin de se situer à 61.50 ETP. Cette diminution concerne les assistants de police.

Les autres écarts constatés par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018 proviennent essentiellement des augmentations statutaires.

Augmentation de l'entretien d'objets mobiliers et d'installations

Le budget 2020 prévoit le remplacement d'un appareil SAT.

De plus, le budget 2020 intègre l'augmentation du contrat de maintenance de la vidéosurveillance.

Augmentation des honoraires et des prestations de services

L'augmentation des honoraires et des prestations de services constatée dans le budget 2020 provient de la répartition des frais informatiques facturés par la Ville de Pully qui progressent à cause du départ de la Protection civile et de la hausse du nombre de postes informatiques connectés au réseau ainsi que l'augmentation des prestations du service informatique de la Ville de Pully.

De plus, le budget 2020 intègre l'acquisition de l'application AO (Amende d'Ordre) et de son portail.



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2019, augmente en moyenne de 2.1% (sauf pour la commune de Belmont-sur-Lausanne), cela représente une diminution de 0.9% (budget 2019 : CHF 543'438.03/budget 2020 : CHF 538'359.00).

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2018, augmente de 16.5%, soit pour la commune de Belmont-sur-Lausanne cela représente un écart 7.2% (comptes 2018 : CHF 502'261.82/budget 2020 : CHF 538'359.00).

La moindre augmentation de la participation des communes de Belmont-sur-Lausanne (7.2%) et de Savigny (9.9%) par rapport aux deux autres communes de Pully et de Paudex (17.6%) s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Ainsi, le budget 2020 qui a été proposé est en augmentation par rapport à celui de l'année 2019 (+ 1.6%). Cette progression que l'on peut qualifier de raisonnable est la résultante des augmentations statutaires, de l'acquisition d'un appareil SAT ainsi que de l'augmentation des prestations fournies par le service informatique de la Ville de Pully.

Le Conseil intercommunal a validé le budget 2020 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois » à l'unanimité.

Un autre préavis était également à l'ordre du jour qui a été étudié par une commission ad'hoc portant sur :

Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises : Projet Odysée

Actuellement, le corps des polices vaudoises utilise 3 applications, à savoir JEP (Journal des Evénements de Police), SINAP (Système d'Information et Archivage de Police) et GRAPH (générateur de rapport Graphite) permettent aux 2600 utilisateurs de s'acquitter quotidiennement de leurs missions et de la prise en charge des personnes qu'ils administrent.

Le fournisseur actuel ayant abandonné les 3 applications précitées et licencié les collaborateurs qui étaient actifs dans la maintenance et développement le 1^{er} février 2017, la sécurité nécessaire pour les échanges des données n'est plus garantie, ce qui conduira indubitablement à une obsolescence programmée.

De plus, le système actuel n'est plus compatible avec les nouvelles normes sur l'échange des données.

Par ailleurs, tous les corps de police vaudois devront impérativement avoir passé à la nouvelle norme eCH-0051 à la date butoir fixée au 31 mars 2022.

En effet, le cadre légal institué au Conseil cantonal de sécurité de définir le matériel, l'équipement et les systèmes de communication et d'information que doit acquérir chaque police communale ou intercommunale, sans qu'il y ait d'autres alternatives.

Le choix s'est porté sur la solution Polaris de la société Xplain AG : elle sera hébergée par Bedag; les infrastructures actuelles de la DSI (Direction des Systèmes d'Information) ne permettant pas d'assurer une disponibilité 24/24 7/7.

L'ASEL ayant judicieusement au fil des années alimenté un fonds pour le renouvellement informatique, la douloureuse sera plus facile à supporter pour l'exercice comptable 2019.

Le coût du projet pour le canton s'élève à CHF 23'022'000.00. La répartition pour chaque corps de police se calculant en fonction du nombre d'utilisateurs.



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Pour l'ASEL, la participation s'élève à CHF 519'768.00 mais compte tenu du fonds de renouvellement informatique qui se monte à ce jour à CHF 400'000.00, il manque CHF 120'000.00 qui seront prélevés sur le bouclage des comptes 2019.

Il n'est actuellement pas suffisant afin de financer l'entier de l'investissement à consentir dans le cadre du présent préavis.

Ce changement aura également un impact important sur les coûts pérennes de fonctionnement annuels liés à cette nouvelle application qui vont passer de CHF 25'032.00 à CHF 105'366.00 à partir de 2022 également en lien le nombre d'utilisateurs au nombre de 62 dont 43 d'entre eux se verront attribuer un smartphone.

Il sied également de préciser qu'il n'y aura aucun chevauchement des coûts entre le système actuel JEP/SINAP/GRAPH et le nouveau système ODYSSEE.

Les objectifs avec ce nouveau changement de système permettront d'augmenter la mobilité et la décentralisation de l'activité (plus de policier sur le terrain), de se focaliser sur l'intervention et l'enquête, d'abandonner le support papier et de simplifier les échanges d'informations.

Après lecture des conclusions, le Conseil intercommunal a validé ce préavis à l'unanimité.

Mesdames, Messieurs, les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 5 décembre 2019

Jean-Charles Bartolacelli, délégué municipal de la CCAR au conseil intercommunal